

*Initiatives ministérielles*

ce secteur continue d'apporter sa contribution essentielle à la croissance économique et à la création d'emploi au Canada.

Comme mentionné précédemment, le projet de loi C-48 mènera à l'adoption d'une Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et lui servira de cadre réglementaire.

• (1630)

Le mandat de la ministre qui, à l'heure actuelle, est défini dans deux lois, soit la Loi sur le ministère des Forêts et la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sera dorénavant exposé dans un seul document.

Le développement durable est très important. Ma collègue d'Edmonton-Nord-Ouest a mentionné que l'un des défis que doit relever le secteur des ressources naturelles est de permettre au Canada d'avancer dans la voie du développement durable. Pour que notre pays accroisse sa compétitivité dans le secteur des ressources naturelles, il est essentiel de concilier nos objectifs économiques et environnementaux à tous les niveaux de la gestion de ces ressources. Le projet de loi C-48 vient confirmer l'engagement du gouvernement à l'égard de cet objectif.

*[Traduction]*

Le secteur des ressources naturelles est important. Les chiffres présentés plus tôt par ma collègue, la ministre des Ressources naturelles, montrent que le secteur des ressources naturelles contribue considérablement au produit intérieur brut et à l'excédent commercial du Canada, ainsi qu'à la création d'emplois au pays. Il fait vivre plus de 500 collectivités canadiennes. Il faut souligner également que c'est un secteur de haute technologie. Le Canada s'est d'ailleurs taillé une réputation bien méritée de leader dans le domaine de la conception et de l'application de techniques visant à améliorer la productivité et la compétitivité des industries minière, forestière et énergétique. C'est grâce à l'expertise du Canada dans ce domaine que de nouvelles techniques ont pu être mises au point.

L'apparition de nouvelles technologies a aussi favorisé la création de nouvelles industries au Canada. Par exemple, comme l'a mentionné la ministre, le fait que le Canada ait eu besoin de données exactes sur la masse continentale du pays, de cartes géographiques entre autres, a fait naître de nouvelles industries, comme la géomatique. Cette florissante industrie emploie déjà 12 000 Canadiens et le montant de ses exportations s'élève à 100 millions de dollars par année.

Le rôle de Ressources naturelles Canada. Le ministère a acquis, avec les années, une solide réputation dans le domaine de la recherche et de la technologie. C'est grâce à ses compétences que le ministère a pu concilier les impératifs de la productivité et de la protection de l'environnement, et il continuera de le faire. Au fil des ans, notre ministère a contribué à l'augmentation de la compétitivité et à l'amélioration des pratiques environnementales dans le secteur.

Ma collègue a décrit précédemment certaines réalisations de Ressources naturelles Canada en matière d'aménagement des forêts, d'efficacité énergétique et de procédés novateurs d'exploitation minière. Ces exemples montrent bien que notre ministère pourra aider à concilier les impératifs industriels et environnementaux auxquels l'industrie fait face.

*[Français]*

En bref, le ministère des Ressources naturelles continuera de prévoir des pratiques conformes aux principes de développement durable. Il mettra également à profit son expertise scientifique et technologique pour appuyer le commerce extérieur et pour accroître la contribution du secteur des ressources naturelles à la croissance économique et à la création d'emploi.

Le projet de loi C-48 mènera à l'adoption d'une Loi constituant le ministère des Ressources naturelles. Il aidera les Canadiens à comprendre le rôle d'intermédiaire—et ce mot est extrêmement important—que le ministère est appelé à jouer entre l'industrie et les défenseurs de l'environnement.

En vertu de ce projet de loi, le ministre et le ministère ont pour mandat de collaborer avec les provinces, l'industrie, les groupes écologiques, les autochtones ainsi qu'avec les autres intervenants du secteur des ressources naturelles afin que le secteur des ressources naturelles continue de prospérer à court et à long terme.

Plus tôt, j'écoutais le discours de mon collègue de Matapédia—Matane et j'ai été très surpris, pour dire le moins, de la façon dont il a approché la présentation de ce projet de loi. Tout d'abord, il s'en est presque tenu uniquement au point de vue constitutionnel, c'est-à-dire la Constitution qui entoure le projet de loi. Il a fait allusion au fait que le gouvernement fédéral s'ingérerait dans les affaires du Québec.

J'aimerais profiter de l'occasion pour mettre quand même cette affirmation—là en perspective. Tout d'abord, en 1992, il y a eu l'Entente Canada—Québec sur le développement forestier; il s'agit d'une entente de 136 millions de dollars qui s'échelonne sur cinq ans. Mon collègue de Matapédia—Matane disait que le Québec n'avait jamais signé un tel document. Il s'agit de 136 millions de dollars, partagés en deux parts égales de 68 millions de dollars chacun.

• (1635)

Il y a aussi le Plan de l'est du Québec de 68 millions de dollars, payés entièrement par le gouvernement fédéral. Ensuite, il y a le Programme sur les terres indiennes, sur les réserves indiennes, un programme de 10,5 millions de dollars encore payé à 100 p. 100 par le gouvernement fédéral.

Alors, le point que je veux faire, est celui-ci: Lors du référendum sur l'Entente de Charlottetown, la forêt et les mines, entre autres, étaient pour être entièrement transférées aux provinces. La province de Québec a rejeté l'Entente de Charlottetown.

Le deuxième point que je me dois de faire, c'est qu'à l'égard des deux lois existantes, c'est-à-dire la Loi sur les forêts et la Loi sur l'énergie, les mines et les ressources, c'est presque le statu quo, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral participe au financement de la gestion de ces deux secteurs de ressources naturelles en particulier, mais ne s'ingère d'aucune façon dans l'administration de ces deux programmes.

Alors, mon message à mon honorable collègue, s'il veut bien le transmettre au nouveau gouvernement du Québec, est que si les montants d'argent que je viens de mentionner, du moins la part du fédéral, ne sont pas acceptables et si on considère que c'est une ingérence dans leurs affaires, qu'on nous les retourne. Cela me touche de près, parce que, alors que le Québec recevait